



Fiche action 87

Accompagnement à la parentalité

Intitulé de l'action :

Cambrai Handimômes (Centre communal d'action sociale de Cambrai - Nord)

1) Quel est votre secteur d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance | <input type="checkbox"/> Education |
| <input type="checkbox"/> Périnatalité | <input type="checkbox"/> Habitat |
| <input type="checkbox"/> Promotion de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Culture, loisirs |
| <input type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé | <input type="checkbox"/> Emploi |
| <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | <input type="checkbox"/> Justice |
| <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |

2) Qui porte(nt) l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) | <input checked="" type="checkbox"/> Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS) |
| <input type="checkbox"/> Réseau de santé (périnatalité, coordination de la prise en charge, etc.) | <input type="checkbox"/> Service de santé publique d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI |
| <input type="checkbox"/> Relais assistantes maternelles (RAM) | <input type="checkbox"/> Agence publique ou service de l'Etat, déconcentré ou central |
| <input type="checkbox"/> Centre de santé (associatif, municipal, mutualiste) | <input type="checkbox"/> Organisation (association, fondation, collectif, organisme mutualiste...), précisez :
<input type="checkbox"/> spécialisée dans l'accompagnement à la parentalité (ex : Ecole des parents, etc.)
<input type="checkbox"/> de familles (ex : Udaf, Familles rurales, etc.)
<input type="checkbox"/> spécialisée en santé publique (promotion de la santé, prévention, éducation pour la santé, etc.)
<input type="checkbox"/> spécialisée dans l'accompagnement social (lien social, médiation, droits sociaux, etc.)
<input type="checkbox"/> de patients ou d'usagers (collectif d'habitants, conseil de quartier, association de patients, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Etablissement de santé | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> Etablissement médico-social | |
| <input type="checkbox"/> Centre social ou socio-culturel (associatif, municipal) | |
| <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants | |
| <input type="checkbox"/> Etablissement scolaire | |
| <input type="checkbox"/> Structure d'hébergement (centre maternel, centre parental, CHRS, etc.) | |
| <input type="checkbox"/> Structure d'insertion | |
| <input type="checkbox"/> Caisse d'allocations familiales (CAF) | |
| <input type="checkbox"/> Assurance maladie | |
| <input type="checkbox"/> Organisme complémentaire | |
| <input type="checkbox"/> Protection maternelle et infantile (PMI) | |

Précisez le(s) nom(s) de(s) structure(s) porteuse(s) de l'action :

Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai

3) L'action relève-t-elle de l'un des dispositifs suivants ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) | <input type="checkbox"/> Ecole ouverte |
| <input type="checkbox"/> Lieu d'accueil enfants - parents (LAEP) | <input type="checkbox"/> Programme régional de santé (PRS) |
| <input type="checkbox"/> Point information famille (PIF) | <input type="checkbox"/> Atelier Santé Ville (ASV) |
| <input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) | <input type="checkbox"/> Contrat local de santé (CLS) |
| <input type="checkbox"/> Programme de réussite éducative (PRE) | <input checked="" type="checkbox"/> Ne relève pas d'un dispositif |
| | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| | <input type="checkbox"/> Autre dispositif, précisez : _____ |

4) Qui a été à l'initiative de l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|---|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Public (parents, familles, etc.) | 5 <input type="checkbox"/> Institution politique (collectivité territoriale) |
| 2 <input type="checkbox"/> Acteurs de terrain en contact avec le public | 6 <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| 3 <input type="checkbox"/> Structure ou institution gestionnaire | 7 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |
- 4 Institution politique (Etat)**

Vous pouvez joindre en complément les éléments de diagnostic.

5) Quels sont les objectifs de l'action ? *Précisez les objectifs et les effets attendus*

Accompagner les parents d'enfants en situation de handicap :

- **Accompagner les parents sur le plan administratif (démarches, orientation de l'enfant) et psychologique (groupe de parole, guidance parentale);**
- **Favoriser le droit au répit: intégration des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (crèches, centres de loisirs, assistantes maternelles), création d'un service de garde à domicile;**
- **Permettre la socialisation de l'enfant en situation de handicap: intégration dans des collectifs hors du milieu familial et hors des prises en charge spécialisées;**
- **Animer un réseau de professionnels issus des champs du handicap et de la petite enfance**

6) Quels sont les publics visés ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|---|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Futurs parents | 6 <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, précisez l'âge : De 0 à 6ans |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Tous parents, quelle que soit la situation familiale | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels, précisez : |
| 3 <input type="checkbox"/> Parents « ados » (très jeunes parents) | Professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, multi accueils), de l'animation (centres de loisirs), du handicap |
| 4 <input type="checkbox"/> Pères exclusivement | 8 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |
| 5 <input type="checkbox"/> Mères exclusivement | |

Précisez si l'action s'adresse à des publics qui sont dans des situations particulières de vulnérabilité, précisez les situations :

Enfants en situation de handicap (tous types de handicap), reconnus ou non par la MDPH

7) Quels sont les sujets ou thématiques que vous abordez au cours de l'action ?

Handicap, maladie de l'enfant; modes de garde; orientation, soins; droits sociaux; difficultés éducatives; loisirs, socialisation

8) Quelles sont les modalités de réalisation de cette action ? *Quelles activités menez-vous ? Plusieurs réponses possibles.*

- | | |
|--|--|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Accueil, écoute, information | 8 <input type="checkbox"/> Accompagnement à la scolarité |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Activités favorisant le lien enfant-parent | 9 <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement psychologique |
| 3 <input type="checkbox"/> Activités favorisant le lien social et la citoyenneté | 10 <input type="checkbox"/> Médiation |
| 4 <input checked="" type="checkbox"/> Activités favorisant l'accès aux droits sociaux et/ou l'insertion | 11 <input type="checkbox"/> Aide juridique |
| 5 <input checked="" type="checkbox"/> Activités socio-culturelles pour les parents et les enfants | 12 <input type="checkbox"/> Activités de prévention et/ou de soins |
| 6 <input type="checkbox"/> Accompagnement du quotidien (organisation, budget, etc.) | 13 <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, mise en réseau de professionnels |
| 7 <input checked="" type="checkbox"/> Aide ponctuelle à la garde / mode d'accueil | 14 <input checked="" type="checkbox"/> Formation de professionnels |
| | 15 <input type="checkbox"/> Actions de plaidoyer |
| | 16 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |

Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'activités.

<http://www.sfsp.fr/activites/parentalite/doc/Rapport-activite-2014.pdf>

16) Selon vous, l'action a-t-elle des effets inattendus, positifs ou défavorables (sur les publics visés et/ou sur d'autres publics) ?

- **Dynamique partenariale avec le partage d'un message commun entre tous les professionnels de la ville. Il y avait déjà des choses qui se faisaient mais c'est maintenant formalisé avec des valeurs et des possibilités de soutien. Réticence parfois des professionnels à accueillir des enfants porteurs de handicaps car ils ne savent pas comment faire. Des formations sont proposées pour outiller, rassurer le personnel et donc favoriser l'accueil des enfants.**
- **Solidarité entre familles, notamment via les groupes de paroles, à force de venir elles se connaissent, échangent leurs coordonnées...**
- **Par ailleurs, les familles bénéficiaires contribuent au bouche à oreille, relais par les pairs.**
- **Sensibilisation des enfants ordinaires dans le cadre des crèches et centre de loisir, sensibilisation des enfants et des parents**

17) Selon vous, les conditions sont-elles favorables pour que l'action soit accessible au public (familles, parents et/ou enfants) ?

- Géographiquement	1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement
- Culturellement	1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement
- Physiquement <small>(pour les personnes en situation de handicap, horaires, etc.)</small>	1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement
- Economiquement	1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement

Précisez votre réponse sur les conditions d'accessibilité :

Locaux accessibles dans un lieu neutre (Maison de l'Enfant), situés en centre- ville, aucune participation financière demandée (hormis pour la garde à domicile: 3 euros/heure)

- **Travail avec les structures, crèches et centres de loisirs donc l'action est adaptée en fonction de la personne. L'enfant atteint de polyhandicap : l'enfant et sa famille seront accompagnés par la coordinatrice du CCAS au centre de loisirs afin de mettre en place un projet individualisé adapté à l'enfant et aux capacités de l'équipe éducative. (Comment répondre au mieux avec les ressources de la structure et en fonction des besoins de l'enfant)**
- **Limite pour les enfants violents ou soins trop importants, pour les structures de droits communs et non spécialisées, la prise en charge sera difficile. Les enfants trop dépendants ne peuvent pas être accueillis. En général, ils sont déjà intégrés dans le champ du spécialisé organisé par l'IME.**
- **Il faut un minimum d'autonomie, les difficultés de prises en charge liées au handicap apparaissent vers l'âge de 4 ans. Une prise en charge en milieu ordinaire peut encore être possible avant mais si le handicap devient trop lourd il rentrera dans un circuit plus spécialisé et mieux adapté à ses besoins.**
- **Surdité → Une formation au langage « parlé, complété » a été financée pour une professionnelle qui accompagnait un enfant sourd accueilli à la crèche, puis au centre de loisir et enfin à l'école. Cette personne l'accompagne depuis la crèche et permet de continuer le travail réalisé à la maison par les parents. Tout ceci contribue également à son autonomisation.**
- **Les demandes sont donc très individuelles et adaptées pour chacun. L'objectif fixé est la proximité avec les familles pour cerner au mieux leur besoin et leur apporter des réponses les plus pertinentes possibles.**
- **Il n'y a pas de ciblage.**
- **Il y a un lien avec les assistantes sociales de secteur en lien avec la PMI, qui orientent les familles en grande précarité.**
- **Les visites à domicile et garde à domicile favorisent la mobilité.**
- **Projet d'accueil individualisé**

18) Le public bénéficiaire a-t-il participé ? *Plusieurs réponses possibles*

	Familles, parents, enfants	Professionnels (bénéficiaires)
1. A l'initiative du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. A la définition des priorités de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. A la conception de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. A la mise en œuvre des activités de cette action (animation)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. A l'évaluation de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Pas de participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisez votre réponse sur la participation :

- **Tout au début de projet, un groupe de parents a été mobilisé par les partenaires, ils ont été repérés par les structures et invités à la première réunion de présentation du projet.**
- **Il y a un comité de parents une ou deux fois par an et dans ce cadre, une demande est faite pour ceux qui veulent participer au comité de pilotage pour qu'ils représentent l'ensemble des parents.**
- **Les parents volontaires participent donc au comité de pilotage de l'action et aux différents groupes de travail thématiques. Les actions sont conçues/réajustées en fonction de leurs besoins et attentes.**

Les professionnels ont été consultés lors de la mise en place du projet, ils participent au comité de pilotage et aux groupes de travail. :

- **Partenaires prioritaires avec lesquels le CCAS travaille depuis longtemps. Un travail de repérage de structures locales, de professionnels ... a été réalisé.**
- **Une coordinatrice petite enfance représente les crèches, les assistantes maternelles au comité de pilotage**
- **Ce sont les directeurs qui représentent au sein du comité de pilotage leurs associations locales spécialisées sur le handicap**
- **Egalement présent au Comité de pilotage, le directeur du centre de loisir, CAF et représentant de l'Education Nationale.**

Le comité de pilotage est composé de beaucoup de « politiques ». Ensuite il y a des sous-groupes de travail en fonction des thématiques

19) L'action nécessite-t-elle une formation spécifique des acteurs ? *Précisez les thèmes de formation*
Formation à l'accueil de l'enfant en situation de handicap pour les professionnels des crèches, centres de loisirs, les assistantes maternelles.

20) Dans quel(s) secteur(s) interviennent les partenaires impliqués dans l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|--|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance | 9 <input checked="" type="checkbox"/> Culture, loisirs |
| 2 <input type="checkbox"/> Périnatalité | 10 <input type="checkbox"/> Emploi |
| 3 <input type="checkbox"/> Promotion de la santé | 11 <input type="checkbox"/> Justice |
| 4 <input checked="" type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé | 12 <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |
| 5 <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | |
| 6 <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social | |
| 7 <input checked="" type="checkbox"/> Education | |
| 8 <input type="checkbox"/> Habitat | |

Précisez le type de structures partenaires : Associations du champ du handicap, structures petite enfance, centres de loisirs, institutions (CAF, Conseil Général, Education Nationale).

21) Comment l'action est-elle financée ? *Plusieurs réponses possibles*

Certaines dénominations des structures évoquées ci-dessous sont en cours d'évolution.

- 1 Fonds propres, moyens propres à la structure
- 2 Ministère, précisez la direction concernée (Santé, Social, Famille, Education nationale, Ville...) : _____
- 3 Agence régionale de santé (ARS)
- 4 Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale
- 5 Direction des services départementaux de l'Education nationale (Inspection académique)
- 6 Conseil régional
- 7 Conseil général
- 8 Communauté urbaine, communauté de communes, etc.
- 9 **Commune**
- 10 Centre communal ou intercommunal d'action sociale
- 11 Institut national d'éducation et de promotion pour la santé (INPES)
- 12 Commissariat général à l'Egalité des territoires (ACSé)
- 13 **Caisse nationale des allocations familiales**
- 14 Caisse départementale des allocations familiales
- 15 Assurance maladie
- 16 Organismes complémentaires
- 17 Fondations, associations
- 18 Entreprises
- 19 Bénévolat
- 20 Ne sait pas
- 21 Autre, précisez : _____

22) Une évaluation de l'action est-elle menée ou prévue ?

- 1 Prévues
- 2 **En cours**
- 3 Finalisée
- 4 Non prévue

23) L'évaluation est-elle menée ? *Plusieurs réponses possibles (auto-évaluation et évaluation externe)*

- 1 Sans objet (pas d'évaluation menée)
- 2 Ne sait pas
- 3 **Par une auto-évaluation**
- 4 Par une évaluation externe, précisez : _____

24) Si l'évaluation a été réalisée, quels sont les résultats de l'action ? *Précisez les indicateurs utilisés.*

Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'évaluation.

25) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les facteurs qui ont facilité l'action ?

Précisez votre réponse

- **Volonté politique forte**
- **Financement pérenne : enveloppe de la ville votée chaque année et n'a pas vocation à disparaître, l'action se développe d'avantage avec les enveloppes en plus des appels à projet ;**
- **Partenariat fort entre institutions, associations, libéraux, assistantes maternelles, professionnels de la ville**
- **Mobilité des actions**
- **Implication de la population (relais de communication, relais par les pairs)**
- **Aspect plutôt complet de l'ensemble des actions (complémentarité). Il y a des actions pour les besoins de chacun, très large, donc arrive à répondre à pas mal de situation**

26) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les freins et les difficultés qui ont limité l'action ? Précisez votre réponse

- **Secteur limité géographiquement** : il s'agit d'un dispositif de la ville de Cambrai donc l'action devrait se limiter aux habitants de Cambrai. Ce qui engendre des difficultés pour les personnes en dehors de Cambrai. Quelques personnes extérieures sont reçues mais elles ne peuvent pas bénéficier par exemple de la garde à domicile, réservée uniquement aux habitants de Cambrai. La coordinatrice peut cependant les diriger vers d'autres financements comme la CAF.
- **Il y a donc des réponses possibles** aux demandes de villages extérieurs mais aucune communication n'est faite en dehors de Cambrai.
- **Repérage du public** : encore beaucoup de personnes auraient besoin de Handinôme mais n'en connaissent pas l'existence. Pas de possibilité d'avoir des noms d'enfants qui perçoivent l'allocation handicap de la Caf, donc il y a encore du travail avec faire sur le repérage et la communication pour cibler les personnes les plus isolées.
- **Repérage par les professionnels** encore difficile avec les familles.
- **Pas de listes des familles de Cambrais** qui ont un enfant en situation de handicap donc encore un travail de communication à continuer pour améliorer le repérage.
- **Identification de la structure** par les professionnels et les parents pas encore suffisamment importante.

27) Au regard des exemples ci-dessous, dans quelle(s) stratégie(s) de promotion de la santé votre action semble-t-elle s'inscrire ? Plusieurs réponses possibles

Les exemples d'actions cités ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Ils sont issus du guide INPES « Promouvoir la santé dès la petite enfance, accompagner la parentalité », p.77, 2013.

1 Créer des milieux de vie favorables pour les parents et les jeunes enfants

- Accueillir la diversité dans tous les milieux de vie des enfants
- Permettre une adaptation des horaires en structure d'accueil collectif et familial en tenant compte des besoins liés aux horaires atypiques
- Organiser la participation des parents et formaliser les échanges d'informations entre parents et professionnels dans les lieux de vie des enfants
- Promouvoir l'égalité entre les filles/femmes et les garçons/hommes
- Appliquer la charte Parentalité en entreprise
- Etc.

2 Développer et renforcer les compétences parentales

- Accompagner les adultes en position parentale en proposant des rencontres individuelles (visites à domicile ou rdv au sein d'une structure)
- Susciter les échanges entre adultes en position parentale en proposant des rencontres collectives autour d'un thème ou d'une question
- Proposer des ateliers, formations pour soutenir l'acquisition de compétences des adultes en position parentale
- Diffuser de l'information claire et accessible à tous les adultes en position parentale
- Etc.

3 Renforcer l'action communautaire en faveur des parents et des jeunes enfants

- Développer les structures d'accueil sur les territoires où elles sont insuffisantes
- Développer les lieux d'accueil des parents : café des parents, lieux d'accueil enfants-parents, ateliers sociolinguistiques, etc.
- Communiquer sur l'offre des services à destination des familles (articles, publicités, invitations, etc.)
- Mobiliser la société civile pour faire évoluer les normes (conférences-débats, manifestations culturelles, université des parents, etc.)
- Faciliter l'accès au matériel de puériculture spécifique (création d'handi-puériculthèques pour le prêt de matériel adapté aux situations de handicap des parents, etc.)
- Etc.

4 Réorienter les services d'accueil et d'accompagnement des parents

- S'appuyer sur le rôle pivot des services de PMI
- Investir dans la formation initiale et continue des intervenants (professionnels salariés ou bénévoles)
- Développer les compétences des intervenants facilitant la mise en place de collaborations avec les adultes en position parentale
- Etc.

5 Élaborer des politiques pour la santé des parents et des jeunes enfants

- Prendre en considération les besoins des jeunes enfants et de leurs familles dans le projet enfance des villes, dans les CLS, dans les CUCS, dans le contrat enfance jeunesse des CAF, dans le schéma départemental et de la famille, dans le programme régional de santé, etc.

- Développer et soutenir les politiques d'accueil de la petite enfance répondant aux besoins et aux attentes des adultes en position parentale
- Promouvoir et soutenir la recherche, la formation et l'enseignement sur la promotion de la santé de la petite enfance
- Développer et soutenir les pratiques en réseau (REAAP, RAM, réseaux périnataux...)
- Etc.

Commentaires :

28) Selon vous, quels sont les effets de cette action sur la santé des enfants ou de celle des parents ?

- Mieux-être des parents grâce au soutien psychologique, à l'échange avec d'autres parents, à la prise en compte de leurs besoins (garde à domicile...);
- Socialisation des enfants dans des collectifs (crèches, centres de loisirs): favorise le développement psychomoteur, l'autonomie, l'éveil, l'ouverture aux autres.
- Prise en charge précoce des enfants dans les lieux de soins grâce à l'orientation des parents vers les structures adaptées.

29) D'une façon générale, pensez-vous que cette action a un effet sur la réduction des inégalités sociales de santé ?

- 1 Favorable
2 Mitigé, nuancé
3 Négatif
4 Pas d'effet
5 Ne sait pas

Précisez votre réponse sur les effets perçus de l'action sur la réduction des ISS :

Le projet Handimômes favorise l'accès de tous les enfants aux structures de droit commun, permet d'orienter les familles vers des structures adaptées aux difficultés de leur enfant. L'accompagnement sur le plan administratif permet de solliciter des aides financières, d'acquérir des droits sociaux. Etre intégré dans une crèche permet à un enfant d'être stimulé et faire des progrès.

30) Selon vous, cette action pourrait-elle être transférée dans un autre contexte (territoire, public, etc.) ? Quelles seraient les conditions ? Précisez votre réponse

Cette action pourrait être développée par d'autres communes ou intercommunalités. Pour cela, il faut trouver un financement durable et essayer de mobiliser les politiques publiques. S'il y a un financement, il faut travailler en partenariat, car sans les autres structures on ne peut rien faire. Enfin il faut inclure les parents dès le début du projet, partir de leurs attentes et être à leur écoute.

De manière générale, éléments ou commentaires que vous souhaitez ajouter pour conclure cette fiche action :

Site internet: www.handimomes.fr

.Mots clefs : ville- parents d'enfants à besoin spécifique- politique publique(définition)- travail en réseau- information-soutien à la parentalité-guidance parentale